



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE N° 349/2025

OBJET : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE BT NU EN T70 AERIEN NECESSITANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AFIN DE STABILISER DES NACELLES VL SUR LA CHAUSSEE ENTIERE RUE DE CHARMOIS ET RUE DE L'ERMITAGE.

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2212/1 et suivants sur les pouvoirs de Police du Maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, en raison de travaux de remplacement de câbles sur le réseau électrique en aérien, il convient de réglementer la circulation sur la rue de Charmois et la rue de l'Ermitage.

ARRÊTE

Article 1 – Du 06 au 17 octobre 2025, afin de permettre la stabilisation des nacelles VL sur la chaussée entière, la circulation sera fermée (sauf riverains) du n°15 au n°39 de la rue de Charmois et rue de l'Ermitage jusqu'en haut de la colline.

Article 2 – La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par les soins de l'Entreprise « OMEXOM » chargée des travaux.

Article 4 – Madame le Directeur Général des Services de la ville de Nuits-Saint-Georges, Messieurs le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent arrêté.

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 02 septembre 2025.

Le Maire,


Alain CARTRON

